

C A N A D A

COUR MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° C.M.Q : 7904478713

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

c.

David Breault

Dernière adresse connue :
485, rue du Pont
Québec (Québec) G1K 0H6

Partie défenderesse

**SIGNIFICATION D'UN AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE PRÉLIMINAIRE**

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification d'un avis de présentation d'une demande préliminaire pour le constat d'infraction **7904478713** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public cet avis pour le constat d'infraction numéro **7904478713**

Prenez avis que cette demande préliminaire sera présentée à un juge de la cour municipale lors d'une audition qui aura lieu le 7 janvier 2025 à 9h00, au 245, rue du Pont.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 30 septembre 2024


Annie Lecavalier
Greffière adjointe

Le 26 septembre 2024

David Breault
485, du Pont
Québec (Qc) G1K 0H6

**Objet : Avis de présentation d'une demande préliminaire
Concernant le constat d'infraction n° 7904478713
Ville de Québec c. David Breault**

Bonjour,

Prenez avis que la poursuivante présentera une demande préliminaire en vertu des articles 179 et suivants du *Code de procédure pénale* afin qu'il soit permis de modifier la section « D » du constat d'infraction mentionné en objet it :

« pour y lire 1375, boulevard des Chutes ».

Cette demande sera présentée en même temps que l'audition du procès devant un juge de la cour municipale de Québec, Édifice FX-Drolet, situé au 245, rue du Pont à Québec, le 7 janvier 2025 à 9:00, salle 153.

Vous trouverez en annexe un formulaire de réponse que vous devrez remplir et nous retourner à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours du présent avis, à défaut de quoi, une décision relative à cette demande préliminaire pourra être rendue en votre absence.

Veuillez agir en conséquence.


Korine Dalcourt-Daigle, technicienne juridique
pour
GIASSON ET ASSOCIÉS

kdd

p. j. Formulaire de réponse et constat d'infraction

c. c. Greffe de la cour municipale

FORMULE DE RÉPONSE

OBJET : Constat d'infraction n° 7904478713
Ville de Québec
c. David Breault
le 7 janvier 2025 à 9:00

Cochez

Je plaide coupable à l'infraction reprochée et n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée, mais n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée et entends contester la demande préliminaire.

Signature

Date

N. B. Si vous avez choisi de plaider non coupable à l'infraction reprochée, prenez avis qu'un procès sur le fond sera tenu lors de la même séance, soit immédiatement après la représentation de la demande préliminaire.

Dans les deux cas, vous devrez être présent lors de l'audition à défaut de quoi, jugement pourra être rendu contre vous, et des frais supplémentaires pourront vous être réclamés. Veuillez assigner vos témoins, s'il y a lieu.

Adresse de retour du plaidoyer et, le cas échéant, du paiement :

Cour municipale de la Ville de Québec
Édifice FX-Drolet
245, rue du Pont
Québec (Québec)
G1K 6L6